Réglement interieur

Inscriptions et conditions générales

Les cotisations sont à régler en début d'année avec l'obligation d' un certificat médical, datant de moins de 3 mois. Toute année commencée est due. Le remboursement de la cotisation du cours est accordé :

soit pour cause de déménagement

soit pour raison médicale sur présentation d'un certificat.

La demande de remboursement doit être effectuée par écrit, datée et signée.

Présence aux cours et ponctualité

Afin d'acquérir les notions nécessaires pour progresser, l'assiduité de l'élève est indispensable.

La danse est un loisir pour tous, mais dans le respect de chacun

il est demandé d'être ponctuel afin de ne pas perturber les cours.

Tenue vestimentaire

L'élève doit se présenter en cours muni d'une tenue adaptée à la pratique de la danse, soit :

legging ou collant sans pieds, tee-shirt près du corps pour les filles

short ou jogging, tee-shirt pour les garçons

pieds nus (prévoir des chaussettes antidérapantes pour l'hiver)

les cheveux doivent être attachés et chaque élève doit se munir d'une bouteille d'eau.

Discipline

L'élève s'engage à respecter :

le lieu et les installations

les autres élèves et le professeur.

Pas de Chewing-gums, bonbons, gâteaux et jouets dans la salle de danse.

Responsabilité

Tout élève est tenu responsable des dégradations volontaires commises tant aux locaux qu'au matériel.

L'association décline toute responsabilité :

en cas de problème survenant en dehors des horaires de cours

en cas de vol dans les locaux, (il est vivement conseillé de ne pas emmener d'objets de valeurs)

Les parents doivent s'assurer que le professeur est bien présent dans la salle de danse

avant de laisser leur enfant.

Virevolte Association loi 1901 SIRET 47873687500010 Ordas d'en Haut 09240 Allières 06.26.50.78.82

virevolte09@gmail.com

http//:www.virevolte.jimdo.com